



## Les accidents du travail dans le secteur de la construction en 2010

---

### Introduction

Le service de la banque de données du Fonds des accidents du travail réalise chaque année une étude statistique des accidents du travail dans le secteur de la construction.

Les tableaux statistiques du rapport des accidents de 2010 figurent en annexe.

Cette note fera le point sur l'évolution des accidents, de l'emploi et des taux de fréquence et de gravité dans le secteur et mettra l'accent, comme l'année dernière, sur les accidents résultant d'une chute de hauteur. En effet, les chutes de hauteur représentent la première cause des accidents graves dans le secteur, mais aussi dans l'ensemble du secteur privé (27% des accidents avec prévision d'incapacité permanente en 2010).

Il sera également fait brièvement état, dans ce rapport, de l'évolution entre 2009 et 2010 des différentes variables de la nomenclature européenne des causes et circonstances des accidents qui décrivent le processus accidentel.

Les études du Fonds des accidents du travail sur les secteurs d'activités sont réalisées sur la base de la nomenclature Nace et non pas à partir de la commission paritaire. En effet, cette information n'est pas connue dans tous les cas au contraire du code nace de l'entreprise. 6% des accidents de la construction de 2010 n'ont pas d'information sur la commission paritaire. Cependant, dans les tableaux statistiques en annexe, figurent des données des accidents distribuées selon la commission paritaire, lorsque l'information est connue (**tableau 28 en annexe**). Les services présenteront quelques tableaux sur la base de la commission paritaire de la construction lors de la prochaine séance du comité technique.

Pour rappel, le secteur de la construction était composé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 des entreprises appartenant au secteur 45 du Code Nace-Bel. Ce secteur fut scindé en trois lors de la réforme du code Nace-Bel de 2008, pour se retrouver sous les codes 41, 42 et 43.

#### Définitions

On entend par:

#### ◇ **Suite des accidents**

- **Cas sans suite (CSS)** : tout accident sans incapacité de travail réparé exclusivement par des frais médicaux et/ ou une perte de salaire payée pour le jour de l'accident.
- **Incapacité temporaire (I.T.)** : tout accident entraînant une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison du cas sans séquelle est prévue.

- **Incapacité permanente (I.P.)** : tout accident pour lequel l'assureur constitue une provision pour séquelles permanentes. Cet accident a ou n'a pas eu de période d'incapacité temporaire.
- **Accident mortel** : Tout accident entraînant la mort, immédiate ou non, de la victime.

◇ **Taux de fréquence et de gravité**

- **Le taux de fréquence (T.F.)** : Il est constitué du nombre d'accidents avec au moins 1 jour d'incapacité de travail ou mortel, multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition au risque.
- **Le taux de gravité réel (T.G.R.)** : Ce taux représente le nombre de journées calendrier réellement perdues en incapacité de travail, multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
- **Le taux de gravité global (T.G.G.)** : Ce taux est égal à la somme de journées calendrier réellement perdues et du nombre de journées d'incapacité forfaitaire multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques. Pour le calcul du nombre de journées forfaitaires, la somme des taux d'incapacité est multipliée par 75 et le nombre des accidents mortels par 7.500.

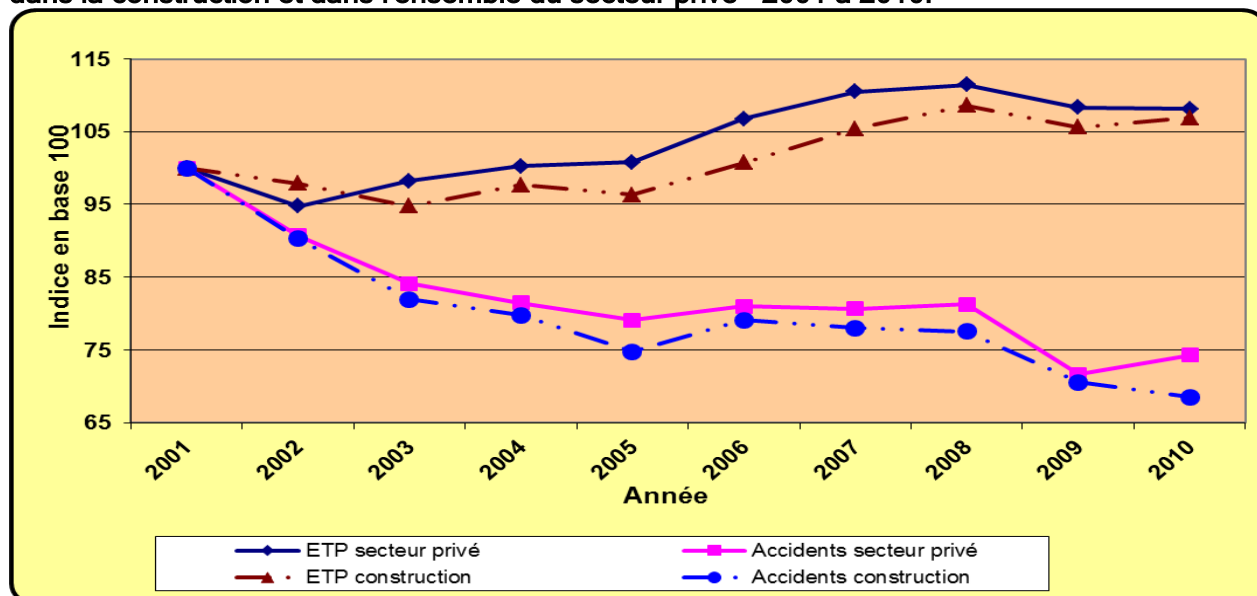
◇ **Les variables européennes**

- **Le type de travail** désigne la nature principale du travail, de la tâche (activité générale) faite par la victime au moment de l'accident.
- **La déviation** désigne le dernier événement, déviant de la normale, conduisant à l'accident.
- **L'agent matériel associé ou lié à l'événement déviant** désigne le principal agent matériel associé ou lié à l'événement déviant.
- **Le contact - modalité de la blessure** désigne le contact qui a blessé la victime

## Evolution des accidents sur le lieu du travail et de l'emploi entre 2001 et 2010.

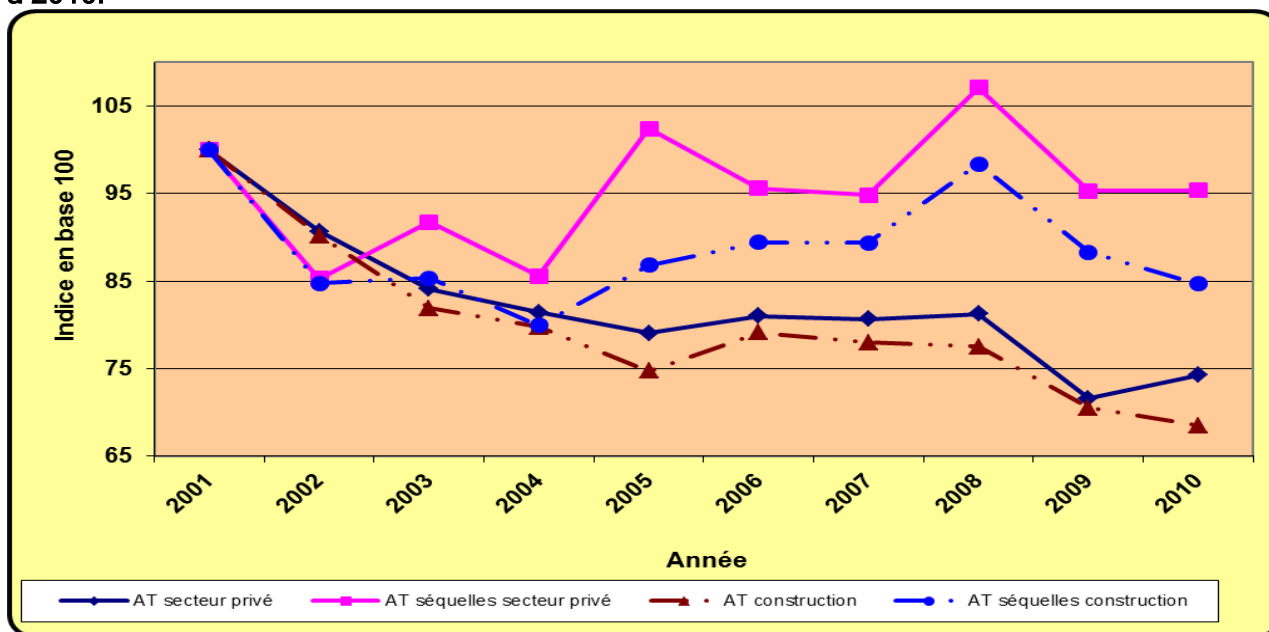
Pour l'élaboration des deux graphiques ci-dessous, les données de la construction ont été sélectionnées sur la base du Nace Rev.1 (2003) - code 45 pour la période 2001-2005, tandis les données des années 2008-2010 correspondent aux Nace 2008 - codes 41-42-43. Les nomenclatures Nace 2003 et 2008 ne sont pas strictement superposables pour ce qui concerne le secteur de la construction.

Graphique1 : Comparaison de l'évolution de l'emploi et des accidents sur le lieu du travail dans la construction et dans l'ensemble du secteur privé - 2001 à 2010.



Le graphique 1 reprend l'évolution entre 2001 et 2010 des accidents sur le lieu du travail, toutes suites confondues, et du nombre d'équivalents temps plein pour l'ensemble du secteur privé et le secteur de la construction. On observe les effets de la crise économique de 2008 avec une baisse de l'emploi et des accidents en 2009 que ce soit au niveau du secteur privé (essentiellement dans l'intérim, l'industrie, la logistique) que du secteur de la construction. La reprise modeste de l'emploi en 2010 tant dans le secteur privé (principalement chez les ouvriers) ou dans la construction n'a pas eu les mêmes conséquences pour le secteur privé (augmentation des accidents du travail de 6,1%) et pour la construction (diminution des accidents du travail de 2,9%).

**Graphique 2 : Comparaison de l'évolution des accidents et des accidents avec séquelles permanentes dans la construction et dans l'ensemble du secteur privé - lieu du travail - 2001 à 2010.**



Malgré l'augmentation du nombre d'accidents, toutes suites confondues en 2010, le nombre d'accidents avec prévision d'incapacité permanente est resté identique à celui de 2009 pour l'ensemble du secteur privé. Dans le secteur de la construction le nombre d'accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente a diminué de 4,1% en 2010.

### Distribution des accidents sur le lieu du travail de 2008 à 2010 dans la construction (Nace 41-42-43) selon les suites.

**Tableau 1**

Accidents du travail survenus dans le secteur de la construction - 2008 à 2010				
Suites de l'accident	2008	2009	2010	2010/2009
Cas sans suite	6.535	5.930	5.863	-1,1%
Incapacité temporaire	12.475	11.396	10.994	-3,5%
Incapacité permanente	2.905	2.611	2.503	-4,1%
Mortels	28	22	24	9,1%
<b>Total</b>	<b>21.943</b>	<b>19.959</b>	<b>19.384</b>	<b>-2,9%</b>

Le secteur de la construction a connu en 2010, 19.384 accidents sur les lieux du travail, soit une diminution de 2,9% par rapport à l'année 2009. Dans le même temps, le volume de

l'emploi augmentait de 1,3%, passant de 154.201 ETP en 2009 à 156.241 ETP en 2010. (Tableau 4 en annexe)

L'emploi diminue de 2% dans le secteur 41 - Construction de bâtiment-promotion immobilière (39.578 ETP en 2010) alors qu'il augmente dans les secteurs 42 - Génie civil (+2,4%) (21.925 ETP en 2010) et 43 - Travaux de construction spécialisés (+2,5%) (94.738 ETP en 2010).

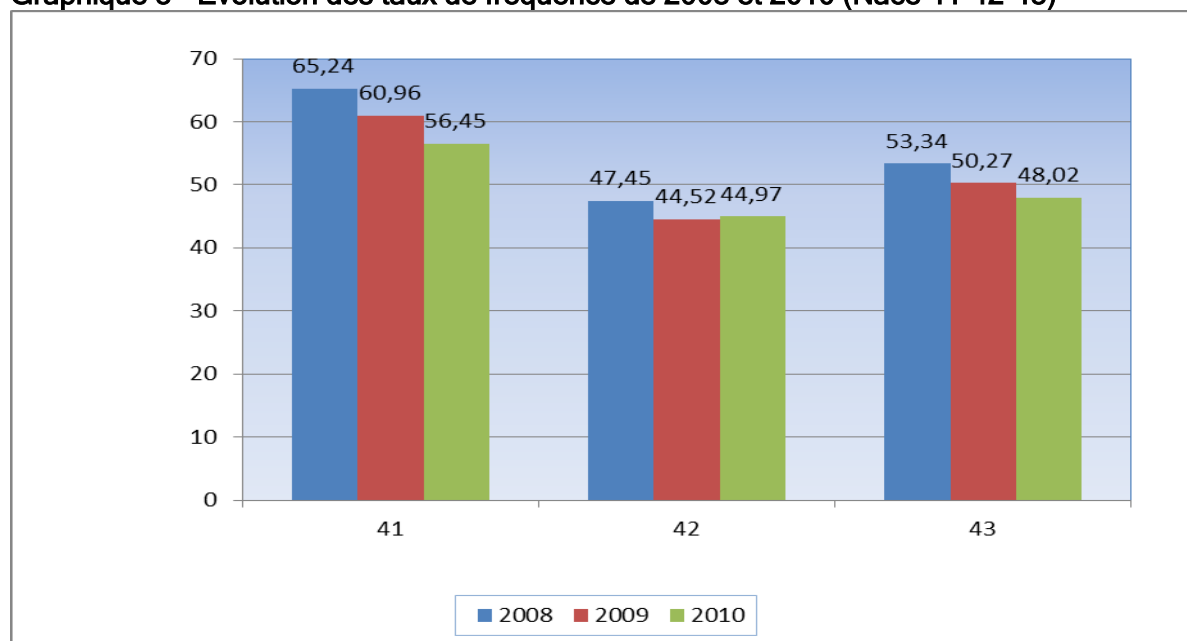
Comme on peut s'y attendre, suite à la diminution des accidents du travail et l'augmentation de l'emploi dans la construction en 2010, les taux de fréquence et de gravité du secteur ont continué à décroître comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 - Taux du secteur de la construction 2008-2010**

	2008	2009	2010	2010/2009
Taux de fréquence	55,82	52,27	49,72	-4,9%
Taux de gravité réel	1,62	1,49	1,42	-4,7%
Taux de gravité global	7,09	6,34	6,21	-2,1%

Si on observe l'évolution sur la période 2008-2010 des taux pour chacun des sous-secteurs de la construction, on constate que la tendance est à la baisse.

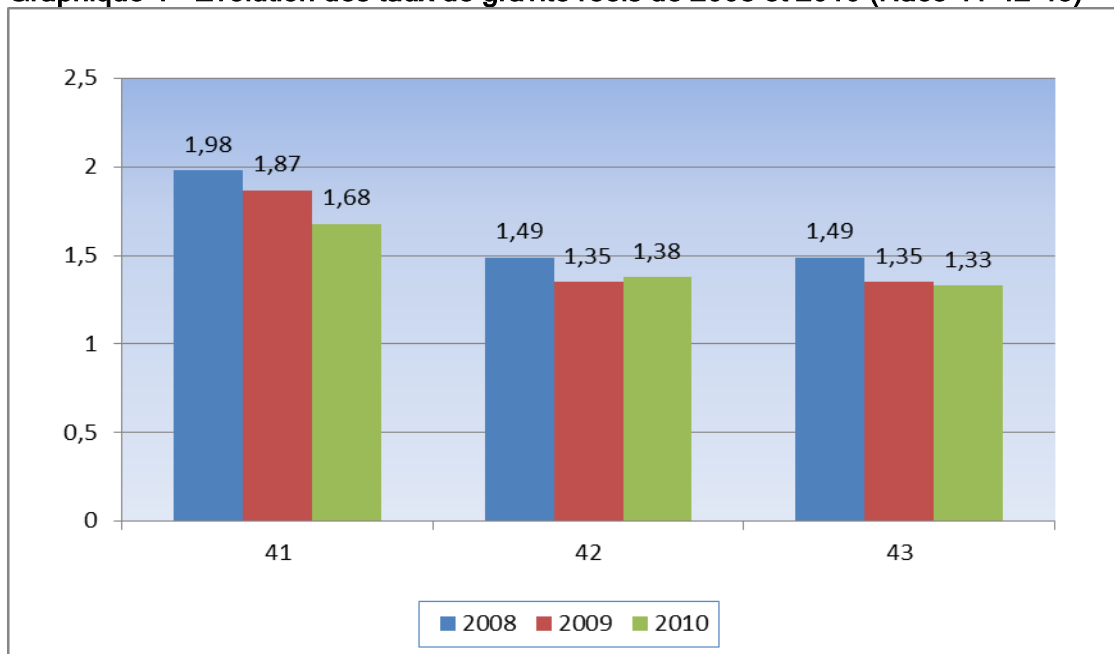
**Graphique 3 - Evolution des taux de fréquence de 2008 et 2010 (Nace 41-42-43)**



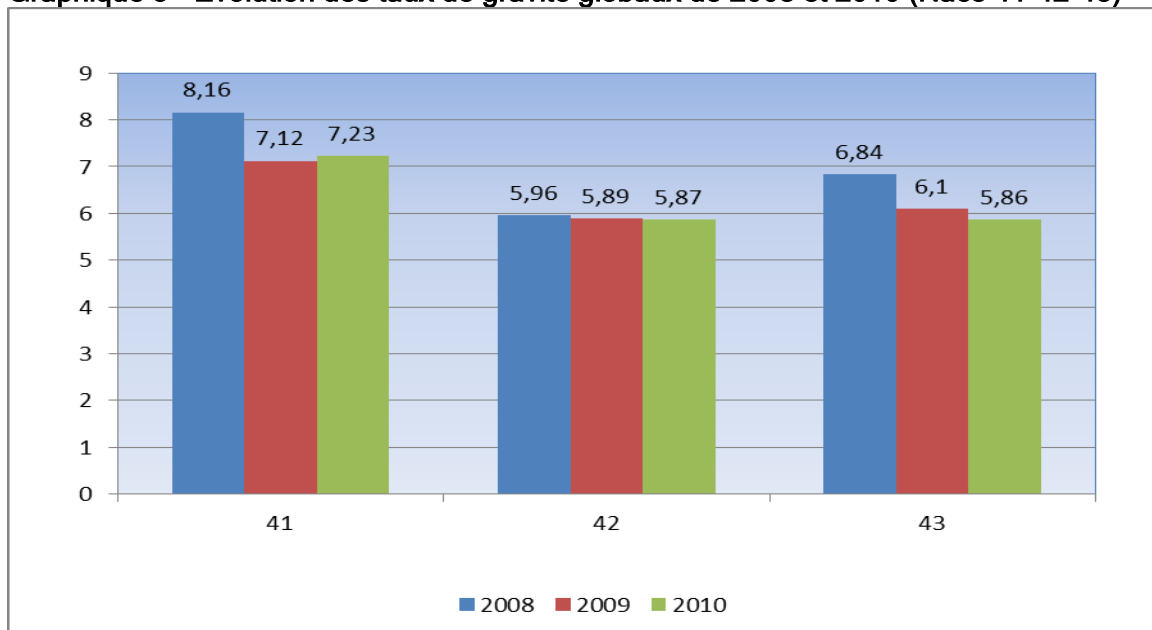
Le secteur de la construction de bâtiments - 41 enregistre des taux plus élevés de fréquence (56,45) et de gravité globale (7,23) que les secteurs des travaux de construction spécialisés - 43 (48,02 et 5,86) et du génie civil - 42 (44,97 et 5,87)

Les sous-secteurs avec les taux de fréquence des accidents les plus élevés se situent par contre dans ces deux derniers secteurs. Ce sont les sous-secteurs des travaux de couverture-43.910 (80,13), de la construction de ponts et tunnels-42.130 (73,59). Avec la construction générale de bâtiments résidentiels-41.201 (61,74), ces deux sous-secteurs forment le trio de tête des taux de fréquence du secteur de la construction.

**Graphique 4 - Evolution des taux de gravité réels de 2008 et 2010 (Nace 41-42-43)**



**Graphique 5 - Evolution des taux de gravité globaux de 2008 et 2010 (Nace 41-42-43)**



## Evolution des causes et circonstances des accidents dans la construction entre 2009 et 2010

Voici la présentation de la fréquence, pour le secteur de la construction, des différentes variables de la nomenclature européenne des causes et circonstances des accidents qui décrit le processus accidentel. Des informations plus détaillées figurent dans les tableaux en annexe. En général les résultats sont comparables d'une année à l'autre. Tout au plus observe-t-on une augmentation en pourcentage des accidents dans les activités de mise en place, montage et démontage au détriment des autres types d'activités (rénovation,

construction nouvelle). Ceci serait-il le reflet d'une conséquence du ralentissement économique de 2009 sur les travaux de la construction ?

En ce qui concerne les chutes de hauteur (rubrique 4 Contact-modalité de la blessure), sur lesquelles nous souhaitons mettre l'accent, ce type d'accident occupe toujours la première place (15,1 % des accidents sont le résultat de chutes de hauteur en 2010).

### **1. Type de travail**

Par ordre décroissant de fréquence, on trouve :

1. 51-Mise en place, montage et démontage : 20,3% (18,4% en 2009)
2. 24-Rénovation : 15,1% (18% en 2009).
3. 22- Construction nouvelle : 15% (17% en 2009)

### **2. Déviation**

Par ordre décroissant de fréquence, on trouve :

1. 64-Mouvement non coordonné : 10,6%. (10,5% en 2009)
2. 52-Glissade, trébuchement avec chute de personne de plain-pied : 10% ( 9,8 % en 2009)
3. 43-Perte de contrôle d'outil à main ou de matière travaillée: 9,2% (9,4% en 2009).
4. 44-Perte de contrôle d'objet manipulé : 8,9% (8,4% en 2009).
5. 33-chute d'agent matériel supérieur: 6,6% (7% en 2009).

### **3. Agent matériel**

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 14.00 Matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machines, bris, poussières: 28,4%. (30,8 % en 2009)
2. 01.00 Bâtiments, constructions, surfaces - à niveau : 14,3%. (13,9 % en 2009)
3. 02.00 Bâtiments, constructions, surfaces - en hauteur : 11,3%. (12,8 % en 2009)
4. 06.00 Outils à main, non motorisés : 8,7%. (8 % en 2009)
5. 07.00 Outils tenus ou guidé à la main, mécaniques : 5,3%. (5,4 % en 2009)

### **4. Contact-modalité de la blessure**

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 31-Mouvement vertical, chute : 15,1 % (15,2% en 2009).
2. 71-Contrainte physique sur le système musculo-squelettique : 11,8% (11,1% en 2009).
3. 51-contact avec agent matériel coupant : 9,6% (8,8% en 2009).
4. 42-Heurt par objet qui chute : 8,4% (8,2% en 2009).

### **5. Nature de la blessure**

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve en examinant la nomenclature en 3 positions :

1. 11-Blessures superficielles : 21,7% (20,9% en 2009).
2. 12-Plaies ouvertes : 12,8% (12,1% en 2009)
3. 32-Entorses et foulures : 11,1% (11,8% en 2009)

## 6. Localisation de la blessure

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve en examinant la nomenclature en 3 positions :

1. 54-Doigts : 18,7% (19% en 2009)
2. 62-Jambes : 9,7% (6,5% en 2009)
3. 13-Yeux : 9% (9% en 2009)

## Chutes de hauteur dans la construction

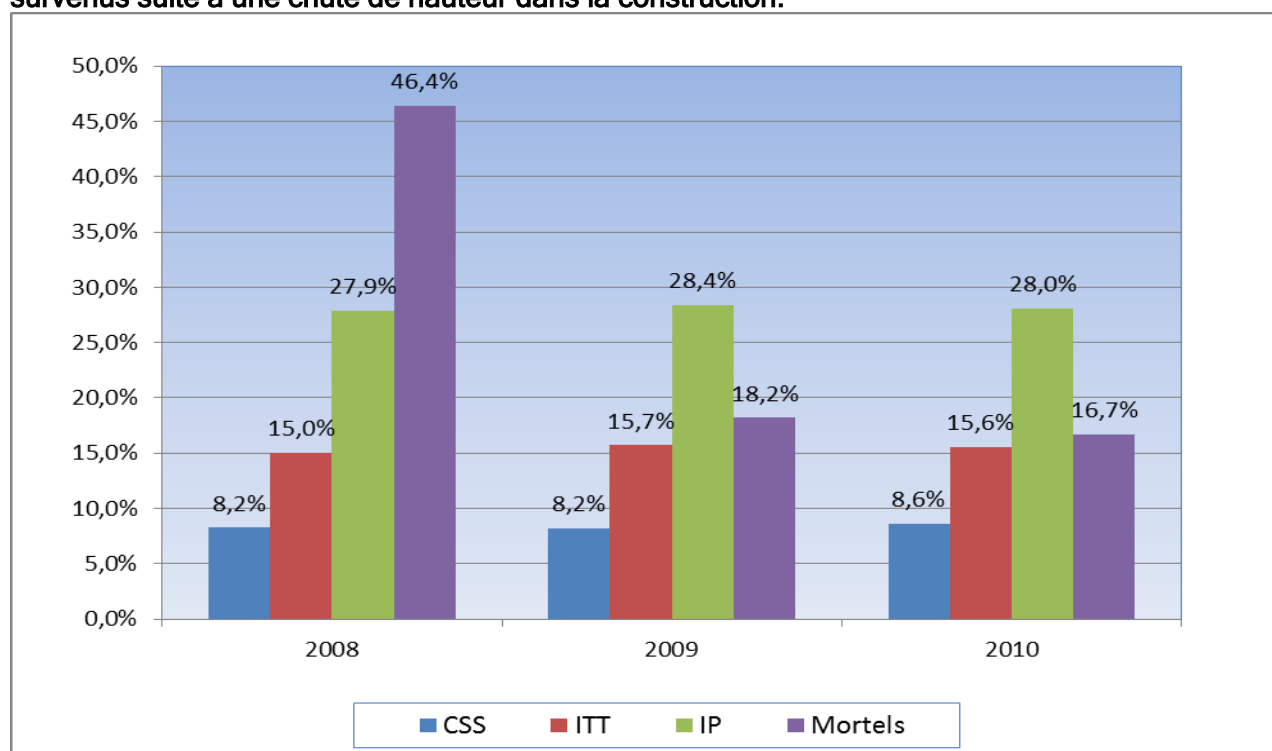
Si les chutes de hauteur ont diminué en chiffres absolus, la part de ce type d'accidents est restée identique au cours des deux dernières années (15%)

**Tableau 3 - Evolution des accidents du travail par chutes de hauteur, toutes suites confondues 2008 - 2010**

Contact blessant	2008		2009		2010	
<b>31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)</b>	3.235	14,7%	3.024	15,2%	2.926	15,1%
<b>Autres contacts blessants</b>	18.708	85,3%	16.935	84,8%	16.458	84,9%
<b>Total AT construction</b>	<b>21.943</b>	<b>100%</b>	<b>19.959</b>	<b>100%</b>	<b>19.384</b>	<b>100%</b>

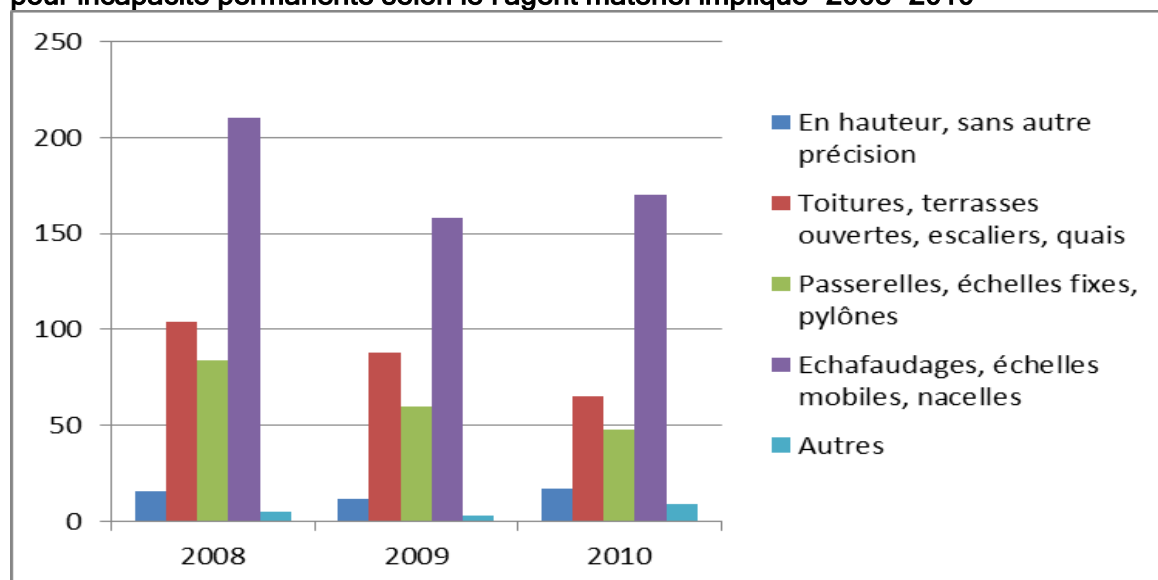
Ce type d'accident a généralement des conséquences graves pour la victime. Il représente quelque 28% des accidents avec prévision d'incapacité permanente. La distribution selon les conséquences, comme on peut le voir dans le graphique 6, est restée constante au cours des 3 dernières années, à l'exception des décès en 2008. Les chutes de hauteur ont représenté cette année-là près de la moitié des accidents mortels de la construction. On dénombrait 13 accidents mortels sur 28 en 2008. Le nombre de décès suite à une chute de hauteur est passé à 4 en 2009 et en 2010.

**Graphique 6 - Distribution en part relative, selon les suites, des accidents du travail survenus suite à une chute de hauteur dans la construction.**



Le graphique 7 présente le type de surface à partir de laquelle les chutes de hauteur se sont produites entre 2008 et 2010. N'ont été retenus ici que les accidents avec prévision d'incapacité permanente et les accidents mortels. Les surfaces/moyens d'accès mobiles (par opposé aux installations fixes) sont à l'origine d'une majorité de chutes de hauteur dans le secteur.

**Graphique 7 - Nombre d'accidents sur le lieu du travail entraînant le décès ou une prévision pour incapacité permanente selon le l'agent matériel impliqué- 2008 -2010**



## 4. Conclusion

En 2010, on a assisté à une reprise de l'emploi tant dans le secteur privé en général que dans la construction. Cependant, au contraire de ce qui se passe dans le secteur privé, le nombre d'accidents survenus sur le lieu du travail à diminuer dans le secteur de la construction. On observe également une diminution des taux de fréquence et de gravité dans ce secteur. Ils sont d'ailleurs en baisse depuis 2008, année de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature Nace des activités économiques qui sert de critère de sélection pour cette étude.

Si on observe les sous-secteurs de la construction, on constate que la diminution du taux de fréquence en 2010 est essentiellement le fait du secteur de la construction de bâtiments (Nace 41), et dans une moindre mesure, dans les travaux de construction spécialisés (Nace 43). Le premier secteur a vu son emploi diminuer de 2%, tandis que l'emploi s'est accru de 2,5% dans le second. Au niveau du taux de gravité réel qui prend en compte les durées d'incapacité temporaire, le taux diminue dans le secteur de la construction de bâtiments, tandis qu'il est resté stable dans les deux autres sous-secteurs. Les diminutions des taux observés en 2010 au niveau de la construction en général sont donc déterminées par l'évolution dans le Nace 41.

Les chutes de hauteur restent la cause la plus importante des accidents graves dans le secteur de la construction (28% des accidents avec prévision d'incapacité permanente). Si leur nombre diminue, leur part dans les accidents graves reste constante, à l'exception des accidents mortels. Le nombre de décès suite à une chute de hauteur est passé de 13 en 2008 à 4 en 2009 et en 2010. La majorité des chutes de hauteur sont des chutes d'éléments mobiles comme les échafaudages ou les échelles.